



## PUBLIC

- Tout conducteur de taxi souhaitant le renouvellement de sa carte professionnelle.

## PRÉREQUIS

- Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## DURÉE

- 14 heures.

## TARIF

- 250 €

## SANCTION VISÉE

- Attestation de suivi de formation continue valable 5 ans.
- Formation non éligible au CPF.

## Accès aux personnes handicapées

- Oui (sous réserve des prérequis)

## AVERTISSEMENT

- Les conducteurs de taxi sont obligés de suivre cette formation avant l'expiration du délai de 5 ans à compter de la date de délivrance de la carte professionnelle, ils devront joindre l'attestation de formation continue à leur dossier.
- Cette formation doit être renouvelée tous les 5 ans

## Modalités et délais d'accès :

- **Formation en présentiel :**
- Lieu de formation : Lieu : 7 Boulevard Michael Faraday, 77700 SERRIS.
- **Vérification des prérequis:** avant signature du contrat.
- **Vérification des connaissances :** par un questionnaire de positionnement (pré-formation).
  
- **Délai d'accès à la formation :**  
Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du formateur et du(ou des) stagiaire(s), la formation est mise en place dans un délai moyen de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de formation.  
\*La date de début de formation sera envisagée en fonction de vos besoins, disponibilités, préférences et contraintes.

## Validation de la formation :

- Pas de possibilité de validation partielle

# PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE Conducteur de Taxi

## OBJECTIFS

- ◆ **Renouveler votre carte professionnelle TAXI**
- ◆ Être capable d'actualiser ses connaissances et d'appliquer les évolutions du métier de conducteur de taxi.
- ◆ A l'issue de la formation, le candidat sera capable de :
- ◆ Maîtriser la réglementation du transport public particulier de personnes,
- ◆ Appliquer les règles de la sécurité routière,
- ◆ Développer une politique commerciale,
- ◆ Appliquer la réglementation spécifique aux TAXI

## Moyens humains

- ◆ Titulaire du diplôme d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) ou du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteur (B.A.F.M.), Et/ou formateur titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,
- ◆ Pour l'Anglais : Titre ou diplôme supérieur ou égal au niveau III et un niveau de connaissances linguistiques au moins égal au niveau C du CERCL ou une expérience professionnelle de 2 ans, fondée sur l'usage courant de la langue enseignée au cours des 10 années précédant l'enseignement,
- ◆ Pour la prévention et secours civiques : justifier du certificat de compétences de "formateur de premiers secours en équipe" (PAE 1) ou du certificat de compétences de formateur de prévention et secours civiques (PAE 3),
- ◆ Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

## Méthode et moyens pédagogiques

- ◆ Séances de formation en salle équipée,
- ◆ Dossiers techniques remis aux stagiaires, Études de cas concrets,
- ◆ Exposés théoriques,
- ◆ Simulation et Mise en application.

## Modalités de suivi et d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation pré-formation
- ◆ Evaluation par QCM à l'issue de chaque module
- ◆ L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

## Contact

- Mail : [contact@kformation.fr](mailto:contact@kformation.fr)
- Tel : +33(0)1 80 91 44 82



# PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

## « Conducteur de Taxi »

N° SÉQUENCE	MODULES	DUREE
-	<b>Identifier les objectifs et étapes de la formation</b>	-
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Vérification du respect des prérequis</li><li>▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels</li><li>▪ Présentation de la formation</li><li>▪ Modalités pratiques</li><li>▪ Tour de table</li></ul>	

N° SÉQUENCE	MODULES	DUREE
1	<b>Actualiser ses connaissances en droit du transport public particulier de personnes, réglementation spécifique à l'activité taxi et sécurité routière</b>	10 h 30

### Droit du transport public particulier de personnes

- Réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers
- Réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Obligations générales relatives aux véhicules
- Obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Composition et rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Obligations du conducteur en matière d'assurance, d'identification des assurances obligatoires et des conséquences à ne pas être assuré
- Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- Dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur

# PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE (suite)

## « Conducteur de Taxi »

N° SÉQUENCE	MODULES	DUREE
1	<b>Actualiser ses connaissances en droit du transport public particulier de personnes, réglementation spécifique à l'activité taxi et sécurité routière</b>	10 h 30
<b>Réglementation spécifique à l'activité de taxi</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique</li><li>▪ Articulation entre les réglementations nationales et locales</li><li>▪ Régime des autorisations de stationnement</li><li>▪ Règles de tarification d'une course de taxi</li><li>▪ Activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP)</li><li>▪ Réglementation spécifique à l'activité taxi</li></ul>		
<b>Sécurité routière</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Règles du code de la route</li><li>▪ Risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue</li><li>▪ Principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement</li><li>▪ Règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules</li><li>▪ Obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules</li><li>▪ Règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)</li><li>▪ Constat amiable d'accident matériel</li><li>▪ Sanctions des infractions au code de la route</li><li>▪ Réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis)</li><li>▪ Prise en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens</li></ul>		
N° SÉQUENCE	MODULES	DUREE
2	<b>Actualiser ses connaissances au travers d'un module d'approfondissement (au choix)</b>	03 h 30
<b>Module d'approfondissement au choix (nous consulter)</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Anglais</li><li>▪ Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication</li><li>▪ Prévention et secours civiques</li></ul>		
N° SÉQUENCE	MODULES	DUREE
-	<b>Bilan et synthèse du stage</b>	-
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Bilan de la formation</li><li>▪ Synthèse du stage</li><li>▪ Évaluation de satisfaction de la formation</li></ul>		



# LISTE DES MOYENS ET SUPPORTS MISES À DISPOSITION DES STAGIAIRES

## EN SALLE

- Des tables
- Des chaises
- Ordinateurs
- Rétroprojecteur
- Paperboard
- Un tableau
- Fournitures diverses

## EN VÉHICULE

- Véhicule homologués doubles commandes manuelle
- Véhicule homologués doubles commandes automatique

## PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

1. **Contrat de formation signé,**
2. **Copie d'une pièce d'identité** ou passeport en cours de validité recto-verso  
Pour les étrangers, titre de séjour avec autorisation de travail mentionnée au 2° de l'article L. 5221-2 du code du travail
3. **Une copie du permis de conduire en cours de validité**
4. **Une copie de la carte professionnelle TAXI**
4. Une photo d'identité + un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
5. 30% d'acompte sur le montant total de la formation.

Veuillez nous consulter pour les moyens de financement possibles.

